



Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Au Conseil intercommunal

Réuni.e.s en assemblée générale extraordinaire le 28.08.2025, les délégué.e.s des communes membres de l'ARASAPE ont décidé :

- **D'approuver les conclusions du préavis n° 02-2025 concernant le projet de gouvernance unique en termes de gestion du personnel et de délivrance des prestations d'action sociale pour les régions d'Aigle-Pays-d'Enhaut et Riviera, soit :**
 1. D'accepter de transférer à l'ARAS Riviera la gestion du personnel et la responsabilité de la délivrance des prestations de l'action sociale de l'ARASAPE
 2. De souscrire à la convention formalisant la réorganisation temporaire des buts principaux de l'ARASAPE
 3. De fixer son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2025

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal étant soumises à référendum, les demandes éventuelles se déposeront en conformité avec les articles 166ss LEDP.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE :

Le Président : Fabio Lecci

La secrétaire : Eliane Desarzens

